

La Propriété industrielle

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
fr.s. 110.—
Fascicule mensuel:
fr.s. 10.—

93^e année - N° 6
Juin 1977

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

UNIONS INTERNATIONALES

- Convention de Paris (Acte de Stockholm). Adhésion. Burundi 149

RÉUNIONS DE L'OMPI

- Union de Nice. Conférence diplomatique
Note 149
Liste de participants 151
- Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle
I. Comité permanent 154
II. Groupe d'experts sur l'information divulguée par les documents de brevets . . . 157
- Union (IPC) pour la Classification internationale des brevets. Comité directeur 159

ÉTUDES GÉNÉRALES

- La nécessité de protéger les indications de provenance et les appellations d'origine dans le Marché Commun (F.-K. Beier) 160

CALENDRIER DES RÉUNIONS 171

ANNEXE

- Avis de vacance d'emploi. Mise au concours N° 326

LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

- Note de l'éditeur
- République démocratique allemande — Loi sur les marques (du 17 février 1954, telle qu'amendée par la Loi portant amendement de la Loi sur les marques, du 15 novembre 1968) Texte 3-001
- Traités multilatéraux — Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques du 15 juin 1957, révisé à Stockholm le 14 juillet 1967 et à Genève le 13 mai 1977 Texte 3-001

© OMPI 1977

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Unions internationales

Convention de Paris

Adhésion à la Convention de Paris (Acte de Stockholm)

BURUNDI

Le Gouvernement du Burundi a déposé le 31 mai 1977 son instrument d'adhésion à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883, telle que révisée à Stockholm le 14 juillet 1967.

Pour déterminer sa part contributive dans le budget de l'Union de Paris, le Burundi sera rangé dans la classe VII.

La Convention de Paris telle que révisée entrera en vigueur à l'égard du Burundi le 3 septembre 1977.

Notification Paris N° 90, du 3 juin 1977.

Réunions de l'OMPI

UNION DE NICE

Conférence diplomatique sur la revision de l'Arrangement de Nice

(Genève, 4 au 13 mai 1977)

Note *

Conformément à la décision prise en septembre/octobre 1976 par l'Assemblée de l'Union particulière pour la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (Union de Nice), la Conférence diplomatique sur la

revision de l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques du 15 juin 1957, révisé à Stockholm le 14 juillet 1967 (ci-après « l'Arrangement de Nice »), s'est tenue du 4 au 13 mai 1977, à Genève. Elle avait été préparée par un comité d'experts ad hoc, réuni en session unique du 1^{er} au 4 mars 1976 à Genève¹. Les documents de travail de la Conférence avaient été élaborés par le Bureau international.

Les 31 Etats membres de l'Union de Nice avaient été invités à la Conférence diplomatique avec le droit de vote; 24 d'entre eux ont été représentés. Tous les Etats membres de l'Union de Paris mais non membres de l'Union de Nice avaient été invités en qualité d'observateurs; neuf d'entre eux ont été représentés à ce titre. Un certain nombre d'organisations inter-

* La présente note a été rédigée par le Bureau international.

¹ Voir *La Propriété industrielle*, 1976, p. 127.

gouvernementales et internationales non gouvernementales avaient été invitées en qualité d'observateurs; six organisations internationales non gouvernementales ont été représentées à ce titre. La Conférence a été présidée par M^{me} E. Steup (République fédérale d'Allemagne). La liste des participants et celle des différents bureaux suit la présente note.

La Conférence diplomatique a adopté l'Acte de Genève du 13 mai 1977 portant révision de l'Arrangement de Nice, dont le texte est reproduit dans le présent fascicule sous référence *Lois et traités de propriété industrielle*, TRAITÉS MULTILATÉRAUX — Texte 3-001.

Les principales innovations qu'apporte l'Acte de Genève par rapport aux textes actuellement en vigueur concernent, d'une part, la procédure par laquelle des modifications sont apportées à la classification et, d'autre part, les langues de la classification.

En ce qui concerne le premier point, il convient de rappeler que la compétence d'apporter des modifications à la classification appartient au Comité d'experts institué par l'article 3 de l'Arrangement de Nice. Par modifications il faut entendre tout transfert de produits ou de services d'une classe à l'autre ou la création de toute nouvelle classe de la classification. Selon les textes en vigueur (article 3.3)), les décisions du Comité d'experts relatives aux modifications sont prises à l'unanimité des pays de l'Union de Nice. L'Acte de Genève remplace le principe de l'unanimité par une majorité qualifiée des quatre cinquièmes (article 3.7b)). D'autre part, l'Acte de Genève prévoit que la majorité est déterminée sur la base des pays qui sont représentés et votants lorsque la modification est mise aux voix, l'abstention n'étant par ailleurs pas considérée comme un vote. De même, les décisions relatives aux changements autres que des modifications (par exemple, addition de produits ou services, suppressions, modifications d'ordre rédactionnel) sont prises par le Comité d'experts, selon l'Acte de Genève (article 3.7a)), à la majorité simple non pas des pays de l'Union de Nice, comme dans les textes en vigueur (article 3.4)), mais des pays représentés et votants. En outre, l'article 3.5) des textes en vigueur, qui permet aux experts de voter par correspondance et de déléguer leurs pouvoirs à l'expert d'un autre pays, n'est pas repris dans l'Acte de Genève. La nouvelle procédure signifie qu'un seul pays ne peut plus opposer son veto à une modification de la classification souhaitée par la grande majorité des Etats membres. D'un autre côté, le fait qu'une majorité très qualifiée — celle des quatre cinquièmes — ait été retenue pour l'adoption des changements les plus importants de la classification (appelés « modifications ») est de nature à permettre aux pays de l'Union de Nice particulièrement attachés à la stabilité de la classification de limiter efficacement les changements trop fréquents ou d'une portée trop importante. La nouvelle procédure réalise ainsi un

équilibre bienvenu entre les divers intérêts et crée un climat plus favorable pour une extension géographique plus large de l'Union de Nice.

La deuxième innovation principale apportée par l'Acte de Genève concerne les langues de la classification. Selon les textes en vigueur (article 1.6)), la classification est en langue française, des traductions officielles pouvant être publiées par le Bureau international de l'OMPI sur demande des pays intéressés et en accord avec eux. En revanche, l'Acte de Genève prévoit que la classification est en langues française et anglaise, les deux textes faisant également foi (article 1.4)); le Directeur général de l'OMPI établit des textes officiels de la classification dans les langues allemande, arabe, espagnole, italienne, portugaise, russe et dans les autres langues que pourra désigner l'Assemblée de l'Union de Nice, l'établissement de ces textes devant n'entraîner aucune incidence financière sur le budget de l'Union ou pour l'OMPI (article 1.6)). Cette nouvelle réglementation en matière de langues de la classification pourra inciter des pays de plus en plus nombreux à s'intéresser à la classification et à l'appliquer tout en adhérant à l'Arrangement de Nice, ce qui facilitera ainsi l'extension géographique désirable de l'Union de Nice.

L'Acte de Genève comporte d'autres nouveautés par rapport aux textes en vigueur. La plupart sont d'ordre rédactionnel et visent surtout à assurer une certaine harmonisation avec les arrangements les plus récents adoptés en matière de classification sous l'égide de l'OMPI. Trois amendements de fond méritent cependant d'être mentionnés ici.

Premièrement, la classification comprend, selon l'Acte de Genève, non seulement une liste des classes et une liste alphabétique des produits et des services mais également des notes explicatives de la liste des classes (article 1.2)). Dans le système actuel, de telles notes existent mais elles ne font juridiquement pas partie de la classification.

Deuxièmement, nouvelle aussi est la règle selon laquelle le règlement intérieur du Comité d'experts prévoit que, sauf cas spéciaux, les modifications de la classification sont adoptées à la fin de périodes déterminées, le Comité d'experts fixant la longueur de chaque période (article 3.7c)). Cette nouvelle règle est destinée à éviter des modifications trop fréquentes.

Troisièmement, alors que les modifications de la classification entrent en vigueur six mois après la date de l'envoi de leur notification aussi bien selon l'Acte de Genève que selon les textes en vigueur, les autres changements décidés par le Comité d'experts entrent en vigueur, selon l'Acte de Genève, à la date que fixe le Comité d'experts au moment de l'adoption du changement mais, selon les textes en vigueur, dès la réception de leur notification (article 4.1)). La nouvelle réglementation permet que ces autres changements entrent en vigueur en même temps pour tous les pays de l'Union de Nice et en outre, lorsqu'ils ont un

rapport avec des modifications, en même temps que ces modifications.

En ce qui concerne l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève, l'article 9.4a) de celui-ci dispose qu'elle interviendra trois mois après que six pays ou plus auront déposé leurs instruments de ratification ou d'adhésion, trois au moins de ces pays devant être des pays qui sont membres de l'Union de Nice à la date d'ouverture à la signature de l'Acte de Genève, c'est-à-dire le 13 mai 1977. Ce système doit permettre une transition harmonieuse du régime des textes en vigueur à celui de l'Acte de Genève pour ce qui a trait aux modifications de la classification.

L'Acte de Genève a été signé le 13 mai 1977 par les 14 Etats suivants: Allemagne (République fédérale d'), Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Italie, Monaco, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suisse, Tunisie, Union soviétique.

L'Acte de Genève reste ouvert à la signature jusqu'au 31 décembre 1977.

Liste des participants

I. Etats membres

ALGÉRIE

Chef de la Délégation

H. Redouane, Directeur général de l'Institut algérien de normalisation et de propriété industrielle, Alger

Délégué

F. Bouzid, Chef du département des marques, dessins et modèles, appellations d'origine, Institut algérien de normalisation et de propriété industrielle, Alger

ALLEMAGNE (RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D')

Chef de la Délégation

C.-W. Sanne, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

Chef suppléant de la Délégation

E. Steup, *Ministerialrätin*, Ministère fédéral de la justice, Bonn

Délégué

M. Aúz-Castro, *Oberregierungsrätin*, Office allemand des brevets, Munich

Conseillers

D. Praun, Conseiller, Mission permanente, Genève
T. Rötger, Conseiller, Mission permanente, Genève

AUSTRALIE

Chef de la Délégation

G. Henshilwood, *Acting Commissioner of Patents*, Canberra

AUTRICHE

Chef de la Délégation

E. Nettel, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

Suppléant

G. Mayer, Conseiller, Section de la propriété industrielle, Ministère fédéral du commerce et de l'industrie, Vienne

Délégué

R. Torovsky, Ministre-conseiller, Mission permanente, Genève

BELGIQUE

Chef de la Délégation

J. Degavre, Conseiller adjoint au Ministère des affaires économiques, Bruxelles

DANEMARK

Chef de la Délégation

R. Carlsen, *Registrar*, Office des brevets et des marques, Copenhague

Délégué

I. Sander, Chef adjoint de département, Office des brevets et des marques, Copenhague

ESPAGNE

Chef de la Délégation

A. Villalpando Martínez, Directeur du Registre de la propriété industrielle, Madrid

Délégués

L. García Cerezo, Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève
E. Rua Benito, Chef de la Section des recours, Registre de la propriété industrielle, Madrid

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Chef de la Délégation

R. Sorenson, Chargé d'affaires a.i., Mission permanente, Genève

Chef suppléant de la Délégation

D. Allen, Office des brevets et des marques, Département du commerce, Washington, D. C.

Conseillers

D. Figgins, *Office of Development and Humanitarian Affairs, Bureau of International Organization Affairs*, Département d'Etat, Washington, D. C.
L. Schroeder, Office des brevets et des marques, Département du commerce, Washington, D. C.
I. Williamson, Jr., Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

FINLANDE

Chef de la Délégation

E. Wuori, Vice-directeur général, Bureau central des brevets et de l'enregistrement, Helsinki

Délégués

B. Norring, Chef de département, Bureau central des brevets et de l'enregistrement, Helsinki
A. Kurittu, Secrétaire de section, Ministère des affaires étrangères, Helsinki

FRANCE

Chef de la Délégation

P. Fressonnet, Directeur adjoint, Institut national de la propriété industrielle, Paris

Délégué

H. Polycarpe, Chef de la Division des marques, Institut national de la propriété industrielle, Paris

Conseillers

M. Hiance, Conseiller juridique, Institut national de la propriété industrielle, Paris

S. Balous, Conseiller, Mission permanente, Genève

HONGRIE

Chef de la Délégation

E. Tasnádi, Président de l'Office national des inventions, Budapest

Délégué

M. Bognár, Chef de la Section des marques, Office national des inventions, Budapest

ITALIE

Chef de la Délégation

I. Papini, Ministre plénipotentiaire, Délégué aux accords pour la propriété intellectuelle, Ministère des affaires étrangères, Rome

Suppléant

S. Samperi, Directeur du Bureau central des brevets, Ministère pour l'industrie et le commerce, Rome

Délégué

P. Aslan, Attaché, Mission permanente, Genève

MAROC

Chef de la Délégation

M. Chraïbi, Deuxième Secrétaire, Mission permanente, Genève

MONACO

Chef de la Délégation

J.-M. Notari, Directeur du Service de la propriété industrielle, Monaco

Délégué

J. Brunschvig, Consul général de Monaco, Genève

NORVÈGE

Chef de la Délégation

A. Gerhardsen, Vice-directeur général, Office norvégien des brevets, Oslo

Délégués

A. Kaarhus, Chef de Division, Office norvégien des brevets, Oslo

A. Guldhav, Conseiller, Office norvégien des brevets, Oslo

PAYS-BAS

Chef de la Délégation

E. van Weel, Vice-président du Conseil des brevets, Rijswijk

POLOGNE

Chef de la Délégation

A. Olszówka, Conseiller, Représentant permanent adjoint, Représentation permanente, Genève

Délégué

M. Lewicki, Représentation permanente, Genève

PORTUGAL

Chef de la Délégation

R. Serrão, Directeur, Bureau de la propriété industrielle, Direction générale du commerce, Lisbonne

Suppléant

J. Van Zeller-Garin, Adjoint, Bureau de la propriété industrielle, Direction générale du commerce, Lisbonne

ROYAUME-UNI

Chef de la Délégation

I. Davis, Contrôleur adjoint, Office des brevets, Londres

Délégués

R. Moorby, Assistant Registrar of Trade Marks, Office des brevets, Londres

D. Cecil, Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

SUÈDE

Chef de la Délégation

C. Ugglä, Président de la Chambre de recours, Office royal des brevets et de l'enregistrement, Stockholm

Délégués

B. Lundberg, Chef de la Division des marques, Office royal des brevets et de l'enregistrement, Stockholm

O. Ohlson, Chef de Section, Ministère du commerce, Stockholm

SUISSE

Chef de la Délégation

P. Braendli, Directeur du Bureau fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

Chef suppléant de la Délégation

J.-L. Marro, Vice-directeur du Bureau fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

Délégué

F. Balles, Chef de la Section des marques, Bureau fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

TCHÉCOSLOVAQUIE

Chef de la Délégation

J. Prošek, Chef du Département des marques, Office pour les inventions et les découvertes

Délégué

J. Zelko, Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

TUNISIE

Chef de la Délégation

M. Ben Fadhel, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

Délégué

B. Fathallah, Administrateur conseiller chargé du Service de la propriété industrielle, Ministère de l'économie nationale, Tunis

UNION SOVIÉTIQUE

Chef de la Délégation

V. Bykov, Vice-président du Comité d'Etat pour les inventions et les découvertes, Conseil des Ministres de l'URSS, Moscou

Délégués

I. Vedernicova, Chef adjoint, Section des relations étrangères, Comité d'Etat pour les inventions et les découvertes, Conseil des Ministres de l'URSS, Moscou

S. Gorlenko, Chef adjoint de la Section des marques et des dessins et modèles industriels, Comité d'Etat pour les inventions et les découvertes, Conseil des Ministres de l'URSS, Moscou

A. Zaitsev, Conseiller, Mission permanente, Genève

S. Egorov, Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

II. Etats observateurs

ARGENTINE

Chef de la Délégation

M. Vernengo, Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

BRÉSIL

Chef de la Délégation

A. Bahadian, Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

CAMEROUN

Chef de la Délégation

A. Mvogo, Premier Conseiller, Ambassade du Cameroun, Paris

ÉGYPTE

Chef de la Délégation

F. El Ibrashi, Ministre plénipotentiaire, Mission permanente, Genève

Délégué

K. Khalil, Deuxième Secrétaire, Mission permanente, Genève

GHANA

Chef de la Délégation

T. Sey, Assistant Registrar General, Accra

Délégué

J. Okyne, Chef de la Chancellerie, Mission permanente, Genève

IRAK

Chef de la Délégation

F. Bandar Al-Tikriti, Deuxième Secrétaire, Mission permanente, Genève

JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

Chef de la Délégation

A. Embark, Deuxième Secrétaire, Mission permanente, Genève

PHILIPPINES

Chef de la Délégation

C. V. Espejo, Attaché, Mission permanente, Genève

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Chef de la Délégation

G. Stewart, Acting Senior State Counsel, Ministère des affaires juridiques, Port of Spain

Délégué

T. Baden-Semper, Minister/Counsellor, Ambassade de Trinité-et-Tobago, Bruxelles

III. Organisations internationales non gouvernementales

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI)

G. Kirker, Membre du Comité exécutif de l'AIPPI, Genève

Chambre de commerce internationale (CCI)

A. de Sampaio, Conseil en propriété industrielle; Directeur, J. E. Dias Costa, Ltda, Lisbonne

Comité des instituts nationaux d'agents de brevets (CNIPA)

E. Eyer, Agent de brevets, Sprendlingen

Conseil des fédérations industrielles d'Europe (CIFE)

W. Bokel, Corporate Lawyer, Siemens AG, Erlangen

Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI)

Y. Plasseraud, Conseil en brevets, Paris

Union des industries de la Communauté européenne (UNICE)

W. Mak, Président du Groupe de travail « Marques » de l'UNICE, Chef du Département des marques, N. V. Philips' Gloeilampenfabrieken, Eindhoven

IV. Bureaux et Comités

Conférence

Président: E. Steup (Allemagne, République fédérale d')

Vice-présidents*: H. Redouane (Algérie)
R. Sorenson (Etats-Unis d'Amérique)
C. Ugglä (Suède)
V. Bykov (Union soviétique)

Secrétaire général: L. Baeumer (OMPI)

Secrétaire général adjoint: L. Egger (OMPI)

Commission de vérification des pouvoirs

Président: E. Nettel (Autriche)

Vice-présidents*: A. Villalpando Martínez (Espagne)
M. Chraïbi (Maroc)
Secrétaire: G. Ledakis (OMPI)

Comité de rédaction

Président: I. Davis (Royaume-Uni)

Vice-présidents*: G. Henshilwood (Australie)
J. Prošek (Tchécoslovaquie)

Secrétaire: F. Curchod (OMPI)

* Cités selon l'ordre alphabétique des Etats.

V. Bureau international de l'OMPI

- A. Bogsch, Directeur général
 K. Pfanner, Vice-directeur général
 L. Baeumer, Directeur de la Division de la propriété industrielle
 G. Ledakis, Conseiller juridique
 L. Egger, Chef de la Division des enregistrements internationaux
 F. Curchod, Chef de la Section des projets spéciaux, Division de la propriété industrielle
 L. Lebedeva, Consultant, Division de la propriété industrielle
 H. Rossier, Chef de la Section du courrier et des documents, Division administrative

PROGRAMME PERMANENT DE L'OMPI CONCERNANT LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT EN RAPPORT AVEC LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE *

I

Comité permanent

Quatrième session

(Genève, 14 au 18 mars 1977)

Note ¹

Le Comité permanent de l'OMPI institué dans le cadre du Programme permanent concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle a tenu sa quatrième session à Genève du 14 au 18 mars 1977 ². La liste des participants suit la présente note.

Au moment de sa quatrième session, le Comité permanent se composait de 53 Etats membres: Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Côte d'Ivoire, Congo, Cuba, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Ghana, Hongrie, Irak, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kenya, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République démocratique allemande, Roumanie, Royaume-

Uni, Sénégal, Soudan, Suède, Suisse, Surinam, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie ³.

Les questions suivantes figuraient à l'ordre du jour du Comité permanent et elles ont été examinées dans l'ordre, sur la base des documents préparés par le Bureau international:

Promotion de la capacité d'innovation dans les pays en développement. Le Comité permanent a approuvé le plan d'une étude des dispositions existantes, dans le domaine de la propriété industrielle, en vue de la promotion des capacités d'innovations techniques; il conviendrait de solliciter des renseignements sur ces dispositions, en général, du plus grand nombre de pays possible, en demandant le concours et l'avis des offices nationaux de la propriété industrielle ainsi que des organisations du système des Nations Unies et des organismes internationaux non gouvernementaux intéressés; les renseignements reçus seraient ensuite analysés, en tenant particulièrement compte des dispositions qui relèvent manifestement du domaine de la propriété industrielle ou qui pourraient être considérées comme telles, afin de fournir à un groupe de travail qui se réunira en 1978 et 1979 un rapport contenant l'essentiel des renseignements recueillis, recensant et comparant les différents types de dispositions, prenant en considération les méthodes d'évaluation et leurs résultats, et appelant l'attention sur les types de dispositions qui pourraient présenter des avantages particuliers pour les pays en développement.

Information technique divulguée par la documentation en matière de brevets. Le Comité permanent a félicité le Groupe d'experts sur l'information divulguée par les documents de brevets de la qualité de son rapport présenté à sa deuxième session (voir page 157) et a pris note, en les approuvant, des conclusions du Groupe d'experts et de ses suggestions concernant la poursuite des travaux, en acceptant ses recommandations. Le Comité permanent a également remercié le Gouvernement autrichien de continuer à fournir gratuitement des rapports de recherche sur l'état de la technique aux pays en développement, constatant que les premiers résultats de ce programme étaient très satisfaisants; il s'est également félicité des possibilités de coopération avec d'autres organismes des Nations Unies signalées dans le rapport du Groupe d'experts, pour ce qui concerne l'accès des pays en développement à l'information technique adaptée à leurs besoins et il a, en particulier, approuvé la soumission à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa trente-deuxième session, d'une étude de faisabilité.

Renforcement de l'infrastructure nationale et régionale: enquête sur les offices de propriété industrielle. Le Comité permanent a convenu que les travaux

* Le titre du Programme a été modifié afin de se conformer au règlement d'organisation révisé adopté par la Conférence de l'OMPI en date du 5 octobre 1976.

¹ La présente note a été rédigée par le Bureau international.

² Une note concernant la troisième session du Comité permanent a été publiée dans *La Propriété industrielle*, 1976, p. 156.

³ Au 14 mai 1977.

relatifs à l'enquête prévue sur les fonctions, l'administration et le rôle des offices de propriété industrielle devraient viser à aider les pays en développement pour le renforcement de leurs infrastructures nationales et régionales, ce qui contribuerait ainsi à progresser vers les objectifs définis par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de ses sixième et septième sessions extraordinaires sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international, ainsi que par la CNUCED dans sa résolution 87 (IV) sur le renforcement de la capacité technologique dans les pays en développement. Il a donc recommandé que le rapport qui doit être soumis à son examen lors de sa prochaine session contienne une étude — à laquelle d'autres organismes des Nations Unies devront être invités à participer — analysant les possibilités qui s'offrent aux pays en développement et suggérant les fonctions et les structures appropriées, tant sur le plan national qu'à l'échelon régional, en mettant en particulier l'accent sur les relations avec d'autres services concernés par le renforcement du potentiel technique. Il a également recommandé qu'il soit tenu compte, lors de l'enquête, d'un certain nombre de points supplémentaires.

Coopération entre pays en développement. Le Comité permanent a pris note, en les approuvant, des activités du Programme permanent qui contribuent à promouvoir et à appuyer la coopération entre pays en développement; il a également approuvé les directives visant à la planification et à la réalisation des activités prévues dans le cadre du Programme permanent, afin de renforcer une telle contribution, et il a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de chacune de ses sessions un point intitulé « Coopération entre pays en développement: mesures de soutien et d'assistance ».

Nouvelle loi type pour les pays en développement concernant les inventions et le savoir-faire. Plusieurs délégations ont déclaré que l'élaboration de la nouvelle loi type pour les pays en développement concernant les inventions et le savoir-faire constituerait l'une des plus importantes activités poursuivies dans le cadre du Programme permanent et que les résultats finals seront d'un grand intérêt pour tous les pays. Le Comité permanent a pris note avec satisfaction des progrès réalisés jusqu'à présent par le Groupe de travail sur la loi type pour les pays en développement concernant les inventions et le savoir-faire. Il a approuvé les prochaines étapes de la procédure en vue de mener les travaux à terme.

Nouvelle loi type pour les pays en développement concernant les marques. Le Comité permanent a décidé que, pour l'instant, la nouvelle loi type devrait porter sur les marques et sur les noms commerciaux — mais non sur les indications géographiques et la protection contre la concurrence déloyale — et qu'il

conviendrait d'en préciser définitivement la portée à sa prochaine session. Il a recommandé une liste de pays dont les experts constituant le groupe de travail prévu devraient être membres ainsi qu'une liste des organisations internationales qui seraient invitées à se faire représenter par des observateurs.

Accords de licence. Le Comité permanent a pris note, en l'approuvant, du rapport récapitulatif du Groupe de travail pour l'élaboration de directives concernant les accords de licence en matière de propriété industrielle dans les pays en développement, qui s'était réuni en juin 1976⁴, ainsi que du rapport sur l'avancement de la préparation de la version définitive du guide à l'usage des acquéreurs de techniques dans les pays en développement (intitulé « Guide sur les aspects juridiques de la négociation et de l'élaboration de licences de propriété industrielle et d'accords de transferts de techniques adaptés aux besoins des pays en développement »). Le Comité permanent a entériné la recommandation du Groupe de travail préconisant que la version définitive du guide soit imprimée et diffusée largement dès que possible, spécialement dans tous les pays en développement. Il a pris note à cet égard de l'intention du Bureau international de publier le guide à l'usage des acquéreurs de techniques en anglais, en arabe, en espagnol et en français, la publication de trois de ces versions étant prévue pour 1977 et celle de la quatrième pour 1978. Le Comité permanent a enfin pris note de l'intention du Bureau international d'utiliser le guide à l'usage des acquéreurs de techniques lors de séminaires et de stages de formation, à l'échelon national et régional.

Bourses, réunions, séminaires et stages de formation de caractère régional. Au terme de délibérations approfondies sur les activités et les possibilités dans le domaine de la formation, qui ont porté notamment sur un examen des suggestions et des idées émises à la Table ronde de l'OMPI sur la coopération pour le développement entre offices de la propriété industrielle (ou des brevets), qui s'est tenue à Colombo en février 1977⁵, le Comité permanent a conclu qu'à l'avenir, une voie utile pour la formation devrait se fonder sur deux points distincts: une formation générale d'introduction qui serait donnée au moyen de cycles de conférences, suivis par des visites de courte durée à des offices nationaux de propriété industrielle; et un plan de formation spécialisée, qui pourrait porter sur une période de cinq ans, dans le cadre de discussions entre les offices nationaux intéressés des pays en développement, le Bureau international et les offices d'accueil. On pourrait envisager, dans le cadre de ce plan, de combiner, de manière appropriée, des

⁴ Voir *La Propriété industrielle*, 1976, p. 218.

⁵ Voir *La Propriété industrielle*, 1977, p. 104.

visites d'experts, des stages de formation à l'échelon local et des stages pratiques dans les pays développés ou dans les pays en développement. De nombreuses délégations ont exprimé leur satisfaction au sujet de la formation prévue pour les ressortissants de leurs pays dans le cadre du Programme permanent.

Avis et assistance en matière de législation et institutions et dans les domaines connexes. Le Comité permanent a pris note, en les approuvant, des activités récentes et actuelles de l'OMPI consistant à fournir des avis et une assistance en matière de législation et institutions et dans les domaines connexes; il a approuvé les orientations des activités futures et il a accueilli favorablement les suggestions faites en ce qui concerne l'assistance extérieure pour le financement et le détachement d'experts au service des activités poursuivies dans ce domaine.

Glossaire et manuel. Le Comité permanent a approuvé les projets de préparation d'une liste de termes, d'un glossaire et d'un manuel de propriété industrielle, et il a recommandé que le Bureau international prépare une liste de termes (de propriété industrielle et, dans une certaine mesure, de transfert de techniques) en anglais, arabe, espagnol et français; il a en outre préconisé des consultations avec les offices de propriété industrielle des pays de langue espagnole, ainsi qu'avec le Centre de développement industriel pour les Etats arabes, pour étudier la possibilité de réunir des comités d'experts différents afin de mettre au point la terminologie en espagnol et en arabe, comités qui se réuniraient en 1978.

Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. Le Comité permanent a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

« Le Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle,

« Notant les décisions prises par les organes des Nations Unies au sujet de la convocation de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et de la période préparatoire à ladite Conférence;

« Suggère aux Gouvernements de tenir compte, en procédant à leurs analyses nationales et en préparant leurs documents nationaux en vue de ladite Conférence, de l'importance que revêtent pour l'application de la science et de la technique au développement les activités de coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle et notamment celles qui ont trait à la promotion de l'innovation, à la modernisation des législations, au renforcement des infrastructures et des institutions, à la coopération entre pays en développement et à l'amélioration de l'accès aux informations techniques;

« Note avec satisfaction que le Directeur général, en consultation avec le Secrétaire général de la Conférence, organisera et poursuivra les activités prévues dans le cadre du Programme permanent de manière à contribuer le plus efficacement possible aux travaux accomplis au cours de la Conférence et de sa période préparatoire. »

Liste des participants *

I. Etats membres

Allemagne (République fédérale d'): M. Aúz Castro; D. Praun. **Autriche:** J. Fichte. **Brésil:** A. G. Bahadian; C. I. Gontijo. **Cameroun:** B. Yaya Garga; D. Ekani. **Canada:** A. A. Keyes. **Chili:** J. Lagos. **Côte d'Ivoire:** L. Ouattara. **Cuba:** J.-M. Rodriguez Padilla. **Danemark:** H. J. Riis-Vestergaard. **Egypte:** A. A. Omar. **Emirats arabes unis:** J. Al Fardan. **Espagne:** A. C. Ortega Lechuga. **Etats-Unis d'Amérique:** H. J. Winter; L. J. Schroeder; E. J. Chesky; J. M. Lightman; I. Williamson. **France:** G. Vianès; J. Fèvre; M. Hiance; S. Balous. **Ghana:** J. G. Okyne. **Irak:** A. A. M. A. Hussain; Y. M. Al-Khanati. **Israël:** Y. Tsur; Z. Peri. **Jamahiriya arabe libyenne:** G. El Zentani; M. S. E. Alshaly; I. Zcidan; A. Embark. **Japon:** E. Tamori. **Kenya:** J. N. King'Arui. **Mexique:** O. Reyes-Retana. **Norvège:** L. Nordstrand; A. G. Gerhardsen. **Ouganda:** J. H. Ntabgoba; B. O. Odoch-Jato. **Pays-Bas:** W. Neerwoort; J. Heidsma. **Pologne:** T. Opalski. **Portugal:** R. Morais Serrão; J. Mota Maia. **République démocratique allemande:** C. Micheel. **Roumanie:** V. Tudor. **Royaume-Uni:** A. J. Needs; D. M. Cecil. **Sénégal:** J. P. Crespín; R. Diatta. **Soudan:** Z. Sir El Khatim. **Suède:** L.-O. Assarsson; U. Axelsson. **Suisse:** J. C. A. Staehelin; J.-M. Salamolard. **Surinam:** P. J. Boerleider. **Tchécoslovaquie:** J. Kubíček. **Togo:** A. Bruce. **Tunisie:** B. Fathallah. **Union soviétique:** L. Inozemtzev; I. Vedernicova. **Yougoslavie:** D. Strujić. **Zambie **:** G. E. Harre.

II. Etats observateurs

Argentine: C. A. Passalacqua. **Bolivie:** V. Banzer. **Italie:** L. Vozzi. **Jamaïque:** J. Webster. **Koweït:** N. Al-Refai. **Pakistan:** A. Saadat. **Philippines:** C. V. Espejo. **Thaïlande:** N. Snidvongs; S. Koup-taromya. **Trinité-et-Tobago:** T. Baden-Semper.

III. Organisations des Nations Unies

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED): P. Roffe; G. Wilner; T. J. M. Zuidwijk. **Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI):** P. Cuevas-Cancino. **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD):** R. Collomb.

IV. Autres organisations intergouvernementales

Centre de développement industriel pour les Etats arabes (IDCAS): A. Abdel Hak. **Communauté de l'Afrique orientale (EAC):** P. O. Shayo; W. O. Wangwor. **Communauté des Caraïbes**

* La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

** Membre du Comité permanent à partir du 14 mai 1977.

(CARICOM): K. W. Patchett. Institut international des brevets (IIB): R. H. Moens. Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI): D. Ekani. Organisation des Etats américains (OEA): F. E. Hurtado de Mendoza.

V. Organisations internationales

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI): E. M. Jucker. Chambre de commerce internationale (CCI): R. Hervé. Conseil des fédérations industrielles d'Europe (CIFE): C. G. Wickham. Comité des instituts nationaux d'agents de brevets (CNIPA): C. G. Wickham. Fédération internationale des associations des inventeurs (IFIA): H. Romanus; J. Zachariassen; E. Nyrén. Centre international de documentation de brevets (INPADOC): G. Quarda. Licensing Executives Society (International) (LES): M. Besso. Organisation internationale de normalisation (ISO): R. Middleton; S. Simeonov. Union des industries de la Communauté européenne (UNICE): C. G. Wickham.

VI. Bureau

Président: J. N. King' Arui (Kenya). Vice-présidents: J. Kubíček (Tchécoslovaquie); A. C. Ortega Lechuga (Espagne). Secrétaire: I. Thiam (OMPI).

VII. OMPI

A. Bogsch (Directeur général); K. Pfanner (Vice-directeur général); K.-L. Liguier-Laubhouet (Vice-directeur général); F. A. Sviridov (Vice-directeur général); L. Baeumer (Directeur, Division de la propriété industrielle); P. Claus (Directeur, Division de l'information en matière de brevets); R. Harben (Directeur, Division de la coopération pour le développement et des relations extérieures); G. Ledakis (Conseiller juridique); F. Moussa (Chef de la Section des relations extérieures, Division de la coopération pour le développement et des relations extérieures); M. Porzio (Chef du Cabinet du Directeur général); I. Thiam (Chef de la Section de la coopération pour le développement et des relations extérieures); L. Kadigamar (Chargé de liaison, Division de la coopération pour le développement et des relations extérieures).

II

Groupe d'experts sur l'information divulguée par les documents de brevets

Deuxième session

(Genève, 7 au 11 mars 1977)

Note *

Le Groupe d'experts sur l'information divulguée par les documents de brevets, convoqué sur la recommandation du Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport

avec la propriété industrielle, a tenu sa deuxième session à Genève du 7 au 11 mars 1977¹. La liste des participants suit la présente note.

Etude et organisation d'un service de documentation et d'information sur les brevets dans un pays en développement. Le Groupe d'experts a recommandé au Comité permanent d'inviter le Bureau international à élaborer, en faisant au besoin appel à des consultants, un projet de principes directeurs sur l'étude et l'organisation de services nationaux et régionaux d'information et de documentation sur les brevets dans les pays en développement, et d'inviter les membres du Comité permanent à soumettre un rapport sur les services d'information et de documentation sur les brevets qui existent dans leurs pays.

Le projet de principes directeurs devrait viser essentiellement à répondre aux besoins des pays qui sont encore dans les premières phases ou au stade moyen de leur développement et il devrait traiter de questions telles que les besoins des usagers, les possibilités techniques, l'organisation, la formation, le financement, la localisation et l'espace nécessaire, et la coopération internationale.

Utilisation de la CIB pour recenser et localiser les documents de brevets qui ont trait à des techniques déterminées. Le Groupe d'experts a étudié la question de l'assistance à fournir aux usagers des pays en développement pour identifier les groupes ou les sous-groupes de la Classification internationale des brevets (CIB) se rapportant à la solution de problèmes techniques dans des domaines déterminés et il a recommandé que les organes compétents de l'Union IPC établissent de brefs guides de la CIB, matériellement séparés de l'édition de la CIB, dans des domaines techniques déterminés, qui pourraient être décrits par exemple en fonction de la Classification décimale universelle (CDU) ou du « Broad System of Ordering » (BSO). En outre, le Groupe d'experts a décidé de faire les recommandations suivantes au Comité permanent:

a) les organes chargés du développement de la CIB devraient être invités à faire porter leurs travaux de revision non seulement sur les domaines techniques à forte activité, mais aussi sur les domaines soumis par les pays en développement;

b) les offices qui classent leurs documents de brevets en fonction de la CIB, et notamment ceux qui exerceront également les fonctions d'administration chargée de la recherche internationale dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets, devraient être invités à inscrire plus systématiquement sur les documents publiés les symboles se rapportant à des « informations d'un autre genre » telles que celles-ci sont définies au paragraphe 61 du Guide d'utilisation de la CIB;

¹ La note relative à la première session du Groupe d'experts a été publiée dans *La Propriété industrielle*, 1976, p. 158.

* La présente note a été rédigée par le Bureau international.

c) les offices qui ne classent actuellement leurs documents selon la CIB que jusqu'au niveau de la sous-classe devraient être encouragés à les classer dès que possible jusqu'au niveau du sous-groupe;

d) le Bureau international devrait être invité à élaborer, en faisant au besoin appel à des consultants, un projet de manuel pour les pays en développement sur

i) la façon d'aménager un fonds documentaire en matière de brevets aux fins de la recherche,

ii) la façon de former les classificateurs, et

iii) la façon de former les chercheurs pour l'identification et la localisation des documents de brevets se rapportant à des techniques déterminées.

Recherches sur l'état de la technique. Le Groupe d'experts a étudié l'analyse des réponses reçues sur la base de 59 questionnaires d'évaluation concernant les rapports de recherche fournis par l'Office autrichien des brevets, ce qui lui a permis de conclure, à titre préliminaire, qu'en général, les rapports de recherche répondaient bien au but qui leur avait été assigné, confirmaient l'intérêt des documents de brevets comme l'une des importantes sources d'information technique et fournissaient d'utiles éléments pour la formation. Il s'est par conséquent félicité de ce que, en vertu du nouvel accord conclu entre l'Autriche et l'OMPI, l'expérience se poursuivra en vue d'améliorer le service, compte tenu de l'expérience acquise, et il a fait un certain nombre d'observations et de suggestions.

Projet d'étude de faisabilité concernant l'établissement d'un système d'information en matière de brevets. Le Groupe d'experts a étudié un projet d'étude de faisabilité concernant l'établissement d'un système d'information en matière de brevets préparé par le Bureau international conformément à la résolution 3507 (XXX) de l'Assemblée générale des Nations Unies qui prie, entre autres, les organisations du système des Nations Unies d'entreprendre des études de faisabilité concernant l'établissement de banques sectorielles et régionales de données techniques et/ou d'autres systèmes viables d'information. Le Groupe d'experts a conclu que le projet offrait une base valable pour répondre à la demande de l'Assemblée générale et il a formulé un certain nombre de suggestions dont le Bureau international devrait tenir compte lors de l'élaboration de l'étude finale.

Disponibilité, prix de revient comparé et utilité des diverses sources principales et secondaires d'information en matière de brevets. Le Groupe d'experts a étudié dans le détail un rapport concernant la disponibilité, le prix de revient comparé et l'utilité des diverses sources principales et secondaires d'information en matière de brevets et il a prié le Bureau

international de poursuivre l'étude de ces problèmes et d'en rendre compte au Groupe d'experts.

Moyens de recueillir des renseignements sur la situation juridique et l'expérience pratique concernant l'exploitation industrielle des brevets se rapportant à des techniques déterminées. Le Groupe d'experts a décidé d'adresser au Comité permanent les recommandations suivantes:

a) le Bureau international devrait, en collaboration avec l'INPADOC, étudier la possibilité de réunir des données sur la situation juridique des brevets dans un fichier central;

b) il faudrait inciter les offices nationaux de la propriété industrielle à coopérer avec l'INPADOC pour étudier la possibilité de fournir des renseignements sur la situation juridique des brevets afin que l'INPADOC puisse tenter une expérience sur les données recueillies dans les bulletins de brevets;

c) il faudrait rassembler des renseignements pratiques sur l'exploitation industrielle des brevets et, à cet effet, le Bureau international devrait se mettre en rapport avec les services d'enregistrement des licences dans les pays où il en existe pour étudier les moyens d'utiliser éventuellement ces renseignements dans un fichier central;

d) le Comité technique de l'ICIREPAT chargé de la normalisation devrait tenir compte des besoins des pays en développement lorsqu'il préparera des recommandations sur une identification uniforme des annonces publiées dans les bulletins officiels.

Liste des participants *

I. Experts

J. Fichte (Autriche); A. A. Omar (Egypte); J. Rodríguez (Argentine); J. M. Rodríguez Padilla (Cuba); V. N. Roslov (Union soviétique); M. Sadou (Algérie); S. Sivborg (Suède); K. Sölla (République fédérale d'Allemagne).

II. Consultants

A. Azadian (Iran); M. W. Hill (Royaume-Uni); S. Parthasarathy (Inde); G. Quarda (INPADOC); F. Zahawi (Egypte).

III. Observateurs

Organisation des Nations Unies (ONU): S. Quijano-Caballero; H. Einhaus. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED): D. Chudnovsky. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI): E. Aguilar; A. Pathmarajah.

* La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

IV. Bureau

Président : J. M. Rodriguez Padilla (Cuba); *Vice-président* : A. A. Omar (Egypte).

V. OMPI

A. Bogsch (*Directeur général*); F. A. Sviridov (*Vice-directeur général*); R. Harben (*Directeur, Division de la coopération pour le développement et des relations extérieures*); P. Claus (*Directeur, Division de l'information en matière de brevets*); A. Sagarminaga (*Assistant technique, Division de l'information en matière de brevets*).

UNION (IPC) POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS

Comité directeur

Troisième session

(Genève, 21 au 28 mars 1977)

Note *

Le Comité directeur du Comité d'experts de l'Union (IPC) pour la Classification internationale des brevets (CIB) a tenu sa troisième session¹ à Genève du 21 au 28 mars 1977. Dix des onze membres du Comité étaient représentés: Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Brésil, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni, Suède, Union soviétique. Le Japon, membre associé du Comité directeur, et l'Institut international des brevets (IIB) étaient aussi représentés. La liste des participants figure à la fin de la présente note.

Renumerotation et identification des entrées modifiées de la CIB. Le Comité directeur a étudié la question de la renumérotation et de l'identification des entrées modifiées, à la lumière des commentaires des Etats membres du Comité d'experts, d'une part, et de l'IIB, d'autre part, a approuvé de nouvelles instructions concernant la renumérotation et a recommandé au Comité d'experts de les approuver. Le Comité directeur est convenu que les entrées modifiées devraient être indiquées dans les éditions futures de la CIB.

Document de référence. Le Comité directeur a étudié le contenu du document de référence qui devra

* La présente note a été établie par le Bureau international.

¹ La note relative à la deuxième session du Comité directeur (octobre 1976) a été publiée dans *La Propriété industrielle*, 1976, p. 288.

figurer dans chaque édition nouvelle de la CIB, montrer où ont été effectuées des modifications influençant la portée d'une ou de plusieurs entrées et indiquer quelles entrées ont vu leur portée changée et comment les matières ont été déplacées d'une entrée à une autre à la suite des modifications effectuées au cours d'une période de revision.

Amendements à la CIB. Le Comité directeur a transmis au Comité d'experts, pour approbation finale, un certain nombre d'amendements à la CIB.

Rapport sur les sessions des Groupes de travail I, III et IV. Le Comité directeur a pris note des rapports des présidents des Groupes de travail qui se sont réunis après la dernière session du Comité directeur; il s'agit de la deuxième session des Groupes de travail I et IV et de la troisième session du Groupe de travail III.

Information du Comité technique chargé des systèmes de recherche documentaire (TCSS) de l'ICIREPAT. Le Comité directeur a décidé, à la requête du président du Groupe de travail I, d'informer le TCSS de l'ICIREPAT des problèmes posés par le classement des inventions ayant trait aux revendications du type Markush aux fins de la recherche.

Procédure de revision de la CIB et instructions pour la revision. Le Comité directeur a décidé de ne pas discuter lors de cette session de la procédure de revision provisoirement convenue, ni du deuxième projet d'instructions pour la revision de la CIB, vu les études en cours concernant la restructuration des activités techniques de l'OMPI.

Programmes prioritaires des Groupes de travail I à IV au cours de la troisième période de revision. Le Comité directeur a décidé d'inviter les Etats membres du Comité d'experts à communiquer leurs préférences quant aux domaines de la CIB qui devraient être traités prioritairement au cours de la troisième période de revision, qui commencera en 1978.

Demandes du public relatives à la revision de la CIB. Le Comité directeur a noté l'intérêt manifesté par le public à l'obtention d'informations sur les domaines de la CIB qui sont en cours de revision.

Liste des participants *

I. Etats membres

Allemagne (République fédérale d'): K. Sölla. Autriche: J. Fichte. Brésil: G. R. Coaracy. Danemark: S. T. Simonsen. Espagne: A. Vega del Barco. Etats-Unis d'Amérique: T. F. Lomont.

* La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

France: O. Kavyrchine. Royaume-Uni: D. G. Gay; V. S. Dodd.
Suède: J. von Döbeln. Union soviétique: Y. Plotnikov.

II. Membre associé

Japon: T. Kanehira.

III. Organisation internationale

Institut international des brevets (IIB): F. C. R. de Laet; R. J. F. Baré.

IV. Bureau

Président : D. G. Gay (Royaume-Uni). Secrétaire : B. Hansson (OMPI).

V. OMPI

F. A. Sviridov (*Vice-directeur général*); P. Claus (*Directeur de la Division de l'information en matière de brevets*); B. Hansson (*Chef de la Section IPC, Division de l'information en matière de brevets*); A. Sagarminaga (*Assistant technique, Section IPC*); K. Takami (*Assistant technique, Section IPC*).

Etudes générales

La nécessité de protéger les indications de provenance et les appellations d'origine dans le Marché Commun

En marge de l'Arrêt « *Sekt/Weinbrand* »
de la Cour de Justice
des Communautés européennes
du 20 février 1975

F.-K. BEIER *

* Dr en droit, Professeur de droit à l'Université de Munich, Directeur de l'Institut Max-Planck pour le droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence, Munich.

Calendrier

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI.
En outre, les dates peuvent faire l'objet de modification.)

1977

21 au 23 septembre (Genève) — ICIREPAT — Comité plénier

26 septembre au 4 octobre (Genève) — Comité de coordination de l'OMPI; Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne; Assemblée et Comité des Directeurs de l'Union de Madrid

10 au 18 octobre (Genève) — Traité de coopération en matière de brevets (PCT) — Comités intérimaires

17 au 28 octobre (Londres) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail III

24 au 28 octobre (Paris) — ICIREPAT — Comité technique chargé de la normalisation (TCST)

24 octobre au 2 novembre (Genève) — Union de Nice — Groupe de travail temporaire sur la liste alphabétique des produits et des services

7 au 11 novembre (Genève) — Coopération pour le développement — Groupe de travail sur la loi type pour les pays en développement concernant les marques et les noms commerciaux

7 au 11 novembre (Genève) — ICIREPAT — Comité technique chargé des systèmes de recherche documentaire (TCSS)

- 14 au 21 novembre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité directeur
 14 au 25 novembre (Genève) — Union de Paris — Comité préparatoire intergouvernemental pour la revision de la Convention de Paris
 22 au 25 novembre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts
 28 novembre au 6 décembre (Paris) — Union de Berne — Comité exécutif — Session extraordinaire
 7 au 9 décembre (Genève) — Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion — Comité intergouvernemental — Session ordinaire (organisée conjointement avec le BIT et l'Unesco)
 8 et 9 décembre (Genève) — Union de Berne — Groupe de travail sur la rationalisation de la publication des lois et traités dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins

1978

- 15 au 24 février (Paris) — Union de Berne — Comité d'experts gouvernementaux sur la double imposition des redevances de droit d'auteur
Note: Réunion convoquée conjointement avec l'Unesco
 6 au 10 mars (Genève) — Programme permanent — Groupe de travail sur l'information technique divulguée par la documentation sur les brevets
 13 au 15 et 17 mars (Genève) — Programme permanent — Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle
 16, 17 et 20 mars (Genève) — Programme permanent — Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins
 26 septembre au 2 octobre (Genève) — Comité de coordination de l'OMPI; Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne

1979

- 24 septembre au 2 octobre (Genève) — Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne; Comité des Directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne

Réunions de l'UPOV en 1977

- Conseil: 6 au 9 décembre
 Comité consultatif: 5 et 9 décembre
 Comité directeur technique: 15 au 17 novembre
 Comité d'experts pour l'interprétation et la revision de la Convention: 20 au 23 septembre
 Groupe de travail sur les dénominations variétales: dans la période du 20 au 23 septembre
Note: Toutes les réunions indiquées ci-dessus ont lieu à Genève au siège de l'UPOV
 Groupe de travail technique sur les plantes potagères: 6 au 8 septembre (Aarslev-Danemark)

Réunions d'autres organisations internationales s'occupant de propriété intellectuelle

1977

- 8 et 9 septembre (Anvers) — Association littéraire et artistique internationale — Journées d'études et Comité exécutif
 18 au 21 septembre (Edimbourg) — Ligue internationale contre la concurrence déloyale — Journées d'études
 22 et 23 septembre (Dublin) — Union des conseils européens en brevets — Comité exécutif
 25 au 27 octobre (Belgrade) — Association européenne des photographes professionnels (EUROPHOT) — Congrès
 28 novembre au 6 décembre (Paris) — Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) — Comité intergouvernemental du droit d'auteur institué par la Convention universelle sur le droit d'auteur (révisée à Paris en 1971)

1978

- 8 au 12 mai (Strasbourg) — Conseil de l'Europe — Comité juridique pour la radiodiffusion et la télévision
 12 au 20 mai (Munich) — Association internationale pour la protection de la propriété industrielle — Congrès
 29 mai au 3 juin (Paris) — Association littéraire et artistique internationale — Congrès
 1^{er} au 7 octobre (Santiago de Compostela) — Fédération internationale des conseils en propriété industrielle — Congrès

